

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION COJ LUTTE LES LIONS DE JUSSEY

Article 1. Organisation de l'association :

Note historique :

Il nous tenait à cœur de vous rappeler que le Club Omnisports Jusséen section lutte, a été fondé en 1985 par Marc-Antoine De Paola (dit Marco). Ayant pratiqué la lutte dans sa jeunesse. Il a souhaité transmettre les vertus de ce sport ancestral aux jeunes Jusséens et ainsi canaliser leur énergie.

Référence importante de l'association

Identifiant

SIREN : 447 569 161
SIRET : 447 569 161 00014
N°RNA : W702002262

Adresse d'exercice

Gymnase de Jussey
21 Rue de la Pêcherie,
70500 Jussey

Adresse du siège :

Adresse du (de la) Président (e) en place

Le bureau :

Le bureau est élu pour 4 ans (année olympique) et est composé d'un président, vice-président, trésorier et d'un secrétaire :

Bureau 2020/2024

Brigitte BOLLECKER	Présidente
Aldo MARTINEZ HECHAVARRIA	Vice-président
Cédric MERCIER	Trésorier
Manon KURY	Secrétaire

Pour une bonne gestion du club, le bureau se réunit régulièrement pour différentes décisions :

- ⊕ Sélections des athlètes pour chaque compétition ou stage.
- ⊕ Le bon fonctionnement de l'association.
- ⊕ Modification des horaires
- ⊕ Gestion diverse

Vous pourrez également nous soumettre vos idées ou questions diverses soit directement ou par tout autre moyen de communication, téléphone, courriel, SMS...

Régulièrement le bureau transmettra les différentes informations, soit lors des entraînements soit par diffusion sur le site du club, Facebook ou par courriel.

<https://leslionsdejussey.webnode.fr/>

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100091462753416>

Article 2. Fonctionnement :

Assemblée Générale :

Une Assemblée Générale annuelle est mise en place dans les trois mois suivant la fin de la saison où tous les adhérents sont conviés. Les décisions et votes y sont pris à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Assemblée Générale Extraordinaire :

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire. Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

Licence

Depuis la saison 2020/2021, la saison est annualisée. Les licences seront validées de septembre à décembre de l'année suivante pour tout nouveau licencié et pour les anciens, la licence restera active jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Les modalités adhésion

- ⊕ Entraîneurs gratuits
- ⊕ Bureau non pratiquant licence gratuite
- ⊕ Bulletin d'adhésion
- ⊕ Copie de passeport ou carte d'identité
- ⊕ Photo d'identité format numérique

Pour les sportifs :

- ⊕ Assurance facultative mais conseillée à partir du haut-niveau
- ⊕ Assurance FFLDA pour tous (Conseiller)

Differentes aides à la prise de licence existent : (certains sous condition de ressource)

- ⊕ L'aide au sport de la CAF
- ⊕ Le Coupon Sport CAF
- ⊕ Les aides au temps libre
- ⊕ Le Pass'Sport loisirs CAF
- ⊕ Aide départementale à l'entrée en 6^{ème}
- ⊕ Certain comité d'entreprise

Aide à la pension :

Pour les sportifs de haut-niveau, une aide à la pension (CREPS) est mise en place.

Primes :

Afin d'encourager et valoriser les lutteurs qui performent, des primes aux résultats ont été mis en place à partir de la catégorie U15 en lutte libre, gréco, féminine et Beach wrestling :
(voir les tableaux de prime)

- ⊕ Pour les sélections de stages et compétitions en équipe de France et suivant les résultats obtenus...
- ⊕ Pour les sélections de stages et compétitions UWW et suivant les résultats obtenus.
- ⊕ Pour les résultats obtenus au championnat de France, d'Europe, monde Jeux mondiaux et méditerranéens...
- ⊕ Pour l'entraîneur (hors sélection France)

Les tarifs, les aides diverses, pensions, primes aux résultats et les horaires d'entraînement sont susceptibles d'évoluer en fonction des besoins du club.

Article 3. Licence :

Tarifs 2023 :

Les règlements peuvent être fait en espèce, chèque ou virement. (Les licence FFLDA augmenteront au 1^{er} janvier 2024.)

Baby lutte de 1 an à 5 ans

- Bulletin d'adhésion et document « Inscription Baby Lutte »
- Copie du passeport ou carte d'identité
- Photo d'identité format numérique
- Certificat médical ou questionnaire de santé

Licence FFLDA	40,54 €
Garantie individuelle accident	3,16 €
Cotisation Club	56,30 €
Total	100,00 €

Lutte jeune de 6 ans à 9 ans

- Bulletin d'adhésion
- Copie du passeport ou carte d'identité
- Certificat médical ou questionnaire de santé
- Photo d'identité format numérique

Licence FFLDA	40,54 €
Garantie individuelle accident	3,16 €
Cotisation Club	66,30 €
Total	110,00 €

Lutte Olympique 9 ans et plus

- Bulletin d'adhésion
- Copie du passeport ou carte d'identité
- Photo d'identité format numérique
- Certificat médical ou questionnaire de santé

Licence FFLDA	40,54 €
Garantie individuelle accident	3,16 €
Cotisation Club	86,30 €
Total	140,00 €

Article 4. Les activités et horaires proposés :

Activités :

-  Baby lutte
-  Lutte Jeune
-  Lutte olympique

Horaires

- | | | |
|--|-------------|-------------------------------|
|  Lundi | 19h30 à 21h | Lutte Olympique 9 ans et plus |
|  Mercredi | 16h à 17h | Baby lutte de 1 an à 5 ans |
|  Mercredi | 17h à 18h | Lutte jeune de 6 ans à 9 ans |
|  Mercredi | 19h30 à 21h | Lutte Olympique 9 ans et plus |
|  Vendredi | 19h30 à 21h | Lutte Olympique 9 ans et plus |

L'équipe éducative

Aldo MARTINEZ :

- Coach Wrestling Training force, Flex cardio
- Brevet Fédéral 1^{er} Degré_ animateur de lutte
- Brevet Fédéral 2^{ème} Degré_ Entraineur de lutte

Manon KURY :

- Coach Wrestling Training force, Flex cardio
- Brevet Fédéral 1er Degré_ animateur de lutte
- Brevet Fédéral 2ème Degré_ Entraineur de lutte en cours de validation

Léana SIERRA

- Brevet Fédéral 1er Degré_ Animateur de lutte

Brigitte BOLLECKER

- Brevet Fédéral Animatrice

Marion LORENZINI

- Brevet Fédéral Animatrice

Article 5. Déroulement des séances

Les droits et les devoirs du lutteur

Les droits

- Le lutteur a le droit de prendre du plaisir à lutter et de pratiquer du sport en toute sécurité.
- Il a droit de bénéficier d'un environnement sain et d'être traité avec dignité.
- Il a le droit d'être entouré et entraîné par des personnes compétentes et de suivre des entraînements adaptés à ses rythmes.
- Il a le droit de se mesurer aux jeunes qui ont les mêmes possibilités de succès et de participer à des compétitions adaptées à son âge.
- Il a droit d'avoir des temps de repos justes.
- Et il a le droit de ne pas être un champion.

Les devoirs

- Le devoir d'être ponctuel, persévérant, appliqué, concentré, volontaire, de fournir des efforts à l'entraînement comme en match.
- De s'entraîner dans le silence, d'être attentif aux consignes et conseils de l'entraîneur afin de toujours devenir meilleur.
- Le devoir de respecter ses adversaires comme soi-même.
- De s'interdire la méchanceté et les agressions dans ses actes, ses paroles et ses écrits.
- D'accepter les décisions des arbitres et des juges sportifs en sachant que comme soi ils ont droit à l'erreur mais font tout pour ne pas en commettre.
- Le devoir de ne pas utiliser des artifices ou tromperies pour obtenir le succès.
- De rester digne dans la victoire comme dans la défaite.
- De signaler et/ou porter secours au sportif blessé et/ou dont la vie est en danger.
- D'être réellement un ambassadeur du sport, aidant à faire respecter autour de soi les principes ci-dessus affirmés.
- Le devoir d'être présent à tous les entraînements et tous les matchs et de prévenir à l'avance en cas d'absence.
- Le devoir d'être honnête avec l'entraîneur par rapport à son état de santé et ses motivations.
- Le devoir de respecter ses partenaires, les dirigeants du club et le matériel mis à disposition.

En signant, une licence de lutte, il s'engage à respecter ces règles tout au long de l'année. Dans le cas inverse, il peut être sanctionné par son entraîneur, son président et son club.

Les droits et les devoirs de l'éducateur

Les droits

- Être informé personnellement et en priorité de toutes les manifestations organisées pour pouvoir y participer.

- Être reconnu et respecté comme un acteur au sein du club.
- En cas de besoin, d'être accompagné par au moins un dirigeant.
- D'avoir la possibilité de suivre une formation à la charge du club.
- De disposer et d'utiliser le matériel du club.
- D'être le seul décideur de la gestion de son équipe.

Les devoirs

- D'être exemplaire et maître de soi en toutes circonstances
- D'apprécier la victoire, accepter la défaite avec objectivité
- Veiller à la bonne conduite et bonne tenue de ses lutteurs à l'entraînement et en compétition et de refuser les formes de contestation et de tricherie.
- D'avoir une attitude de respect et de fair-play à l'égard de tous les lutteurs, arbitres, éducateurs, officiels, dirigeants, parents.
- Parfaire ses connaissances et bien transmettre les règles de la lutte
- D'être animé par l'esprit de la lutte et de garantir l'éthique et l'équité sportive.
- De ne pas fumer et de ne pas consommer de l'alcool lors des matchs et des entraînements dans un complexe sportif tant qu'il aura à sa charge l'équipe.
- Accepter le soutien pédagogique et technique donné par la direction sportive.
- Respecter le fonctionnement administratif et sportif.
- S'engager à assurer les fonctions d'éducateur avec le plus grand sérieux.
- S'informer et agir pour l'intérêt du club et de la lutte.
- D'être solidaire des autres éducateurs au sein du club.
- Préparer la séance avant l'arrivée des lutteurs.
- De respecter les objectifs sportifs, de formation.
- De respecter le projet du club, sportif, éducatif, social, pédagogique.

La fonction du Président

En tant que mandataire de l'association, le président s'occupe de plusieurs missions.

- Il représente l'association devant ses partenaires ou les tribunaux.
- Agit en justice pour défendre les intérêts de l'association.
- Communique au nom de l'association dans la presse, les médias, et avec les adhérents.
- Assure la tenue des réunions et anime les débats.
- Motive les bénévoles lors des actions menées par l'association.
- Recherche les financements pour réaliser les objectifs de l'association.
- Veille à l'application des décisions prises en conseil d'administration ou en assemblée générale
- Veille à la bonne marche de l'association : administration, moyens logistiques, moyens humains, gestion de l'équipe.

Le rôle de dirigeant ou d'éducateur devient complexe quand la fonction se cumule à celle de parent. Pour le bien du groupe d'enfants, il devra faire abstraction de son lien de parenté, dans ses comportements et ses propos.

Lors des séances

La confiance entre l'athlète et l'entraîneur est primordiale en toutes circonstances et essentielle à un coaching réussi.

A chaque début de séance, un pointage et suivi des personnes présentes sera fait.

Les parents et les athlètes peuvent donner leur avis mais c'est à l'entraîneur et aux dirigeants que reviennent les décisions finales concernant les entraînements, les déplacements et compétitions. En cas de désaccord, une réunion peut être demandée dans le respect de chacun.

On laisse les rancœurs derrières la porte.

Le licencié mineur

Le responsable du licencié mineur l'accompagne et le confie à l'entraîneur. Ils ne restent pas dans la salle. 10 minutes en arrivant et/ou 10 minutes à la fin de l'entraînement seront suffisantes pour les échanges avec les dirigeants et entraîneurs en cas de besoin.

Tous les licenciés :

L'athlète arrive en tenue réglementaire avec sa boisson et à l'heure de la séance. Il doit le respect, l'écoute et la politesse à l'entraîneur, aux dirigeants et à ses adversaires et ce dès qu'il arrive dans la salle d'entraînement.

Baby Lutte :

Toujours ouverte aux parents, c'est une activité qui promet du bon temps. Elle s'inscrit pleinement dans une démarche de parentalité apaisée et instaure un rapport de respect et de confiance.

L'entraîneur :

A la fin de la séance, l'entraîneur fera le point sur les athlètes qu'il veut amener en compétition avec les personnes concernées (parents ou athlètes majeurs).

Salle d'entraînement :

Seront ou pourront être présents dans la salle :

- Les entraîneurs et les lutteurs
- Les dirigeants, professionnels et stagiaires

Principes et finalité :

La lutte est un sport de préhension dont la finalité est de renverser l'adversaire au sol au moyen de combinaisons technico-tactiques et de le maintenir les deux épaules plaquées au tapis : c'est le tombé.

Le tombé ne survenant pas systématiquement au cours d'un combat de lutte, ce dernier étant limité dans le temps, c'est alors, le lutteur ayant marqué le plus de points qui remporte le combat.

Les points techniques sont attribués en fonction de la complexité et de l'amplitude des combinaisons technico-tactiques réalisées par chacun des lutteurs au cours du combat.

Règle d'or :

La lutte est régie par une règle d'or : Il est interdit de faire mal. Toutes atteintes à l'intégrité physique de son adversaire (coups, morsures, griffures, torsions, etc...) sont donc formellement proscrites.

Article 6. Les procédures disciplinaires

En cas de non-respect du présent règlement

Réunion de bureau et/ou avec les parents puis avec les jeunes concernés le plus rapidement possible.

Les sanctions pouvant aller d'une exclusion temporaire de 15 jours à définitivement et/ou ne pas amener l'athlète en stage ou compétition.

Article 7. Les déplacements sportifs

Compétitions ou stages

Une participation financière peut-être demandée lors des déplacements en compétition ou en stage.

Les engagements sportifs seront portés par le club

Mini bus

Lorsque le club en a la possibilité, il louera un mini-bus. Le déplacement se fera avec les membres du club.

Véhicule léger

Si besoin, les parents feront le déplacement pour amener les athlètes en stage ou compétition. (Possibilité de déduire les frais kilométriques aux impôts.)

Le bureau

Lu et approuvé par le bureau le 29/09/2023 à Jussey

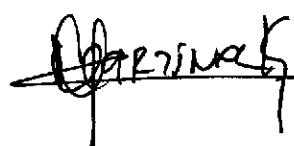
Présidente
Brigitte BOLLECKER



Le Trésorier
Cédric MERCIER



Vice-Président
Aldo MARTINEZ HECHAVARRIA



La secrétaire
Manon KURY

